

SUITE À LA DÉCLARATION D'ACCIDENT

Lorsque le dossier sera ouvert, il sera possible de demander le remboursement des frais qui seraient restés à charge, après remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle Complémentaire, en envoyant directement les factures ainsi que les bordereaux de remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle complémentaire.

Vous pourrez envoyer ces documents soit par courriel, indem.ia@helmet-assurances.com.

Lors de chaque envoi, nous vous remercions de bien vouloir nous rappeler votre numéro de dossier.